



RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01438

Numéro SIREN : 807 467 493

Nom ou dénomination : A2SR

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2017 sous le numéro de dépôt B2017/002373

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/002373**
n° de gestion : **2014B01438**
n° SIREN : **807 467 493 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 24/03/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A2SR - Société par actions simplifiée
105 chemin Des Prés Bouvaux Seynod 74600 Annecy -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



668047



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2016

Page 3

Document obligatoire (art. 302 Septies
du Code Général des Impôts)

Signature de l'entreprise	S.A.S A2SR	Néant	*
Adresse de l'entreprise	105 CHEMIN DES PRES BOUVAUX	74600 SEYNOD	
N° SIRET *	80746749300019		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent *	13

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				30092016	30092015
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030		
		66 943	19 560	47 383	107 969
Immobilisations financières * (1)		040	042		
		5 184		5 184	2 389
Total I (5)		044	048		
		72 127	19 560	52 567	110 358
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		2 680		2 680	2 000
Marchandises *		060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
		332 667		332 667	131 749
		54 239		54 239	25 249
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086		
		194 378		194 378	248 375
Charges constatées d'avance *		092	094		
		13 920		13 920	
Total II		096	098		
		597 885		597 885	407 373
Total général (I+II)		110	112		
		670 012	19 560	650 452	517 731

PASSIF

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	200	
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		
Report à nouveau	134	51 288	
Résultat de l'exercice	136	40 398	63 322
Provisions réglementées	140		
Total I	142	93 886	65 322
Provisions pour risques et charges	154		
Emprunts et dettes assimilées	156	146 385	125 003
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	17 471	
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	206 923	210 497
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	2 701	
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	556 567	452 409
Total général (I + II + III)	180	650 452	517 731

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2016

Page 4

Formulaire obligatoire (article 102, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S. A2SR

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 0 0 9 2 0 1 6

Exercice N-1 clos le

13 0 0 9 2 0 1 5

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217	1 846	218	1 447 531	1 015 361
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	350	500
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	15 489	1
Total des produits d'exploitation hors T V A (I)				232	1 463 370	1 015 861
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	196 431	130 380
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(330)	(1 500)
Autres charges externes *		(dont crédit bail - mobilier 41 667 - immobilier)		242	827 925	653 446
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	1 338	244	6 588	3 384
Rémunérations du personnel *				250	205 120	84 916
Charges sociales (cf renvoi 380)				252	137 031	47 319
Dotations aux amortissements *				254	25 105	10 203
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	364	468
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 398 235	928 616
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	65 135	87 245
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	29	11
	Produits exceptionnels	(IV)		290	45 000	
	Charges financières	(V)		294	2 943	934
	Charges exceptionnelles	(VI)		300	60 977	247
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306	5 845	22 753
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	40 398	63 322
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	40 398	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	5 845	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	3 225	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981				
	Divers (44 quaterdecies)	345				350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655			10 968
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col 1 Déficit col 2	352	38 500	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col 1 Déficit col 2		370	38 500	372

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 5.556 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2016. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 5 412 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	5 412
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	5 412

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	25 530		22 271
Matériel de transport	73 500		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 142		
TOTAL	118 172		22 271
Prêts, autres immobilisations financières	2 389		2 795
TOTAL	2 389		2 795
TOTAL GENERAL	120 561		25 066

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			47 801	47 801
Matériel de transport		73 500		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 142	19 142
TOTAL		73 500	66 943	66 943
Prêts, autres immobilisations financières			5 184	5 184
TOTAL			5 184	5 184
TOTAL GENERAL		73 500	72 127	72 127

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	3 846	5 734		9 580
Matériel de transport	1 652	14 096	15 748	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 705	5 275		9 980
TOTAL	10 203	25 105	15 748	19 560
TOTAL GENERAL	10 203	25 105	15 748	19 560

NOD

NEXE

du 01/10/2015 au 30/09/2016

Entretien des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
général agenc.aménag.divers	5 734				
de transport	14 096				
de bureau informatique mobilier	5 275				
TOTAL	25 105				
TOTAL GENERAL	25 105				

Etat des provisions**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
immobilisations financières	5 184	5 184	
créances clients	332 667	332 667	
sur la valeur ajoutée	47 898	47 898	
Etat et autres collectivités publiques	5 556	5 556	
autres divers	785	785	
constatées d'avance	13 920	13 920	
TOTAL	406 010	406 010	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
dettes et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	236	236		
dettes et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	146 149	46 854	99 295	
seurs et comptes rattachés	206 923	206 923		
rel et comptes rattachés	10 296	10 296		
é sociale et autres organismes sociaux	37 497	37 497		
sur les bénéfices	11 808	11 808		
sur la valeur ajoutée	114 675	114 675		
impôts taxes et assimilés	1 175	1 175		
et associés	2 701	2 701		
dettes	7 637	7 637		
TOTAL	539 096	439 801	99 295	

dettes souscrites en cours d'exercice	55 500
dettes remboursées en cours d'exercice	34 354

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	200			200

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 55
Total	5 55

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	230
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 804
Dettes fiscales et sociales	2 118
Autres dettes	7 637
Total	12 799

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 920
Total	13 920

A2SR

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 105, Chemin des prés Bouvaux
74 600 SEYNOD

807 467 493 RCS ANNECY

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT **A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2017** **SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016**

Chers associés,

Conformément à la loi, le Président vous a réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de soumettre à votre approbation les bilans, compte de résultat et annexe, arrêtés au 30 septembre 2016.

A cet effet, le Président à l'honneur de vous présenter le rapport, conforme aux prescriptions légales et réglementaires, contenant les informations fiscales, comptables et économiques nécessaires à l'approbation des comptes sociaux; les informations intéressant l'organisation juridique de la société ; l'exposé des questions supplémentaires soumises aux délibérations de l'assemblée générale annuelle, ainsi que les documents devant être joints audit rapport.

Le Président espère que l'ensemble des documents présentés, ainsi que les explications complémentaires qui vous seront fournies verbalement, vous conduiront à adopter sans réserve les résolutions proposées.

Présentation des états financiers

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitant,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

15

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Incidences liées à la première application des règlements 2002-10 et 2004-06

La société a choisi, par dérogation aux nouveaux principes comptables, de continuer à amortir les immobilisations non décomposables selon la durée d'usage, (possibilité offerte aux entreprises qui ne dépassent pas 2 des 3 seuils suivants :

- total bilan 3.65 M€,
- montant net du chiffre d'affaires : 7.3 M€,
- nombre moyen de salariés : 50

et n'a pas identifié d'immobilisations composables.

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation ou de présentation au cours de l'exercice.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice

Présentation du bilan et des comptes

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 1 447 881 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 1 015 861 Euros, soit une augmentation de 43 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 40 398 Euros, soit 3 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 1 508 399 Euros contre 1 015 872 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 48 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 1 468 001 Euros contre 952 551 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 54 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 342 151 Euros et représentent 24 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 159 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 25 105 Euros et représentent 2 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 62 220 Euros soit 4 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent	407 373 -	452 409 =	-45 037
Exercice en cours	597 885 -	457 272 =	140 613

Soit une augmentation de 185 650 Euros .

Faits majeurs de l'exercice écoulé

Nous n'avons rien de particulier à signaler.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir **(Article L. 232-1 du Code de Commerce)**

Poursuite de l'activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Frais de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été immobilisé au cours de l'exercice.

Aliénations d'actions (Art. R.233-19 alinéa 2 du Code de Commerce)

Aucune opération visée audit article n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

oOo

Au cours de cette Assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre Président.

Rappel des dividendes antérieurs distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts,

Dividendes antérieurement distribués (article 243 bis du Code Général des Impôts)

17

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que c'est le premier exercice de la Société et qu'aucun dividendes n'a été distribués.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Délais de paiement des fournisseurs

Par application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code du Commerce, il est présenté ci-après la décomposition à la clôture des trois derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

	Exercice	Règlement à 60 jours	Règlement entre 60 et 90 jours	Règlement supérieur à 90 jours
Echéanciers fournisseurs	30.09.2016	204 119,07	0	0
	30.09.2015	210 497,00	0	0

Fait à Seynod

Le 28 février 2017

Le Président



A2SR

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 105, Chemin des prés Bouvaux
74 600 SEYNOD

807 467 493 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2017

L'an Deux Mille Dix-sept,
Le 28 février,
A 09 heures,

La société EURL HTAG immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 823 707 088 actionnaire unique de la société A2SR, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, divisé en 200 actions de 10 euros chacune et présidée par Monsieur GONCALVES Thierry, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au 105, Chemin des prés Bouvaux à 74 600 SEYNOD

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2016
- Affectation du résultat
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Le rapport de gestion,

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos au 30 septembre 2016 ainsi que la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code du commerce, et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes annuels de l'exercice considéré, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites et résumées dans ces rapports.



L'actionnaire unique en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne au Président, quitus de son mandat pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se traduit par un bénéfice de 40 398,06 €, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	40 398,06 euros
-------------------------------	------------------------

Le solde sera affecté en totalité aux « autres réserves » soit	40 398,06 euros,
---	-------------------------

Les « autres réserves » s'élèvent ainsi à 91 685,60 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 93 885,60 euros.

.Capital	2 000,00 €
.Prime d'émission, de fusion, d'apport	
.Réserves légales	200,00 €
.Réserves réglementées	
.Autres Réserves	91 685,60 €
.Report à nouveau	

.Total	93 885,60 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants : Néant.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 445 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, prend acte de la poursuite de la convention antérieurement conclue et approuvée, ainsi que l'absence de convention nouvelle dans l'exercice.

TS

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve la rémunération allouée à Monsieur GONCALVES Thierry au titre de ses fonctions de Président du 01.10.2015 au 31.12.2015 soit la somme annuelle de 13 238 € et du 01.01.2016 au 30.09.2016 soit la somme annuelle de 39 127 €.

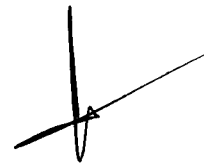
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

De tout ce que dessus, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société HTAG

Représentée par Monsieur GONCALVES Thierry

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke crossing it near the bottom, and a diagonal line extending from the intersection point towards the upper right.